

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21/11/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 04/12/2018

**Délibération n° D-2018-406**

**Budget annexe Stationnement - Réaménagement de la dette -  
Etalement de la capitalisation des indemnités de  
remboursement anticipé**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** BEAUVAIS Elisabeth

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

**Excusés :**

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Isabelle GODEAU.

**Direction des Finances****Budget annexe Stationnement - Réaménagement de la dette - Etalement de la capitalisation des indemnités de remboursement anticipé**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 17 septembre 2018, la Ville a approuvé, dans le cadre du budget annexe Stationnement, le principe d'un réaménagement de 2 emprunts (n°CO2637 et le CO2702) souscrits auprès du Crédit Agricole avec intégration des indemnités du remboursement anticipé (IRA) dans le capital du nouvel emprunt contractualisé.

Le montant du nouvel emprunt est de 4 921 043,85 € incluant les IRA d'un montant de 878 495,58 €, issues de ce réaménagement.

Conformément à l'instruction budgétaire M 4, ces IRA doivent faire l'objet d'une comptabilisation par des écritures d'ordre budgétaire.

Afin de réduire l'impact budgétaire de cette intégration dans le budget annexe, cette instruction budgétaire prévoit que « les indemnités de renégociation de la dette imputées au compte 6688 « Autres charges financières » peuvent faire l'objet d'un étalement sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant la renégociation. »

Au regard de la programmation budgétaire du budget annexe Stationnement pour les exercices 2018 et 2019, il est proposé d'étaler cette capitalisation sur 2 années de la manière suivante :

Montant de la capitalisation des IRA	Etalement de la capitalisation	
	Exercice 2018	Exercice 2019
878 495,58	618 200 €	260 295,58 €

Ce montant de charges à répartir sera constaté en 2018 par des opérations d'ordre budgétaire : une recette dans la section d'exploitation au compte 796 « transferts de charges financières » et un mandat en section d'investissement sur le compte 4817 « pénalités de renégociation de la dette ».

Par ailleurs, à la fin de chaque année concernée, l'étalement sera constaté par une dépense d'exploitation au compte 6862 « dotations aux amortissements des charges financières à répartir » et une recette d'investissement au compte 4817.

Les inscriptions budgétaires nécessaires à ces opérations seront prévues dans le cadre de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2018, puis dans le cadre du budget primitif 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser l'étalement des indemnités du remboursement anticipé (IRA) capitalisées issues du réaménagement des emprunts du Crédit Agricole sur une durée de 2 ans ;

- autoriser l'inscription des crédits nécessaires à cet étalement dans le cadre d'opérations d'ordre budgétaires conformément aux modalités décrites, ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**